



# PORT AUTONOME D'ABIDJAN

Une Référence Internationale

LE DIRECTEUR GENERAL

Abidjan, le

28 MARS 2019

N/REF : **076** /DGPAA/DOMSE/DA/DSUR/AYAI

## NOTE AUX USAGERS

Objet : Vignette du 2<sup>ème</sup> trimestre 2019

Les usagers du Port d'Abidjan sont informés que les vignettes de validation des macarons d'accès du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2019 sont disponibles à la Direction des Opérations Maritimes, de la Sécurité et de l'Environnement (Département Sûreté et code ISPS) et seront exigibles à partir du 08 avril 2019.


Aussi, sont-ils invités à régulariser leur situation financière auprès de la Direction Financière et Comptabilité au plus tard le 05 avril 2019.

### Ampliations :

- TOUTES LES DIRECTIONS SECTORIELLES
- PORT SECURITE
- UCACI
- FEDERMAR
- S.G.COMMUNAUTE PORTUAIRE
- GSP-GN/CSP
- OIC
- ARCHIVES

1  
1  
1  
1  
2  
1  
1

Pour le Directeur Général,  
et par délégation, le Directeur des Opérations  
Maritimes, de la Sécurité et de l'Environnement

  
**E. D. COFFI**

Société d'Etat au capital 16.000.000.000 F CFA, Registre de commerce N° 182461

Boîte Postale V 85 Abidjan – Tél. : 21 – 23 – 80 – 00 Téléfax : 21 – 23 – 80 – 80 Web : [www.paa-ci.org](http://www.paa-ci.org)

